



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 5003

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dépistage du cancer du sein. Cette maladie concerne une femme sur dix et représente un quart des cancers chez la femme dans notre pays. Le développement du dépistage du cancer du sein est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Si des progrès ont été enregistrés ces dernières années, certains points peuvent encore être améliorés dans le domaine de la prévention, en particulier la participation au dépistage ainsi que la qualité des diagnostics. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre à cet effet.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a été à l'initiative d'une généralisation d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein à l'ensemble du territoire national. Depuis 2004, toutes les femmes âgées de cinquante à soixante-quatorze ans se voient proposer une mammographie avec deux incidences radiologiques prise en charge à 100 % par l'assurance maladie tous les deux ans. Le taux de participation à ce programme est évalué à 50,7 % en 2007 par l'Institut de veille sanitaire. Parallèlement, un nombre important de femmes suivent un dépistage à titre individuel en dehors de ce programme. La couverture par mammographie de la population féminine ciblée est ainsi estimée à plus de 60 % par l'une ou l'autre de ces modalités. L'autorisation récente de la technologie numérique dans le programme devrait permettre d'inclure de nouveaux centres de radiologie dans le programme conduisant à une augmentation de cette participation. L'Institut national du cancer réalise régulièrement des campagnes médiatiques et un mois de sensibilisation au cancer du sein appelé « Octobre rose » a été mis en place dans ce but.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5003

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5782

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4713